|  |
| --- |
| **CONTRATS DOCTORAUX REGIONAUX**FORMULAIRE D’ENGAGEMENT DU CANDIDAT |

**Titre de la Thèse auquel le candidat est associé :** ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Acronyme du projet :** …………………………………………….

**Directeur de Thèse (Prénom NOM, Qualité) :**

…………………………………………………………………………………………………………………………...

**Candidat**

Nom : ……………………………………………………. Date de naissance : …….…/……..…/……...…………

Prénom : ………………………………………………... Numéro de téléphone :………………………………….

Nationalité : …………………………………………….. Courriel : ………………………………………………….

La Région s’engage à encourager le développement de la culture scientifique, technique et industrielle en Bourgogne-Franche-Comté afin de sensibiliser les citoyens bourguignons-franc-comtois aux enjeux de la science, aux atouts et aux infrastructures et outils régionaux dédiés ainsi qu’au potentiel que représentent les filières scientifiques (licence – master – doctorat) en termes de carrière, d’insertion professionnelle et de diversité en qualité des métiers.

Les actions menées par la Région reposent toutes sur une volonté forte de :

* valoriser les filières et formations scientifiques du territoire en engageant un véritable échange entre les publics et les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté,
* valoriser les sciences et leur utilité en montrant la science en train de se faire,
* permettre aux femmes et aux hommes du territoire de comprendre leur environnement et de vivre leur citoyenneté,
* rendre accessible au plus grand nombre les actions de culture scientifique, technique et industrielle en priorisant les publics éloignés,
* apporter aux jeunes publics une connaissance du monde industriel.

Dans ce cadre, le Conseil régional a souhaité engager chaque nouveau doctorant bénéficiant d’un financement régional dans le cadre du dispositif « contrats doctoraux » dans une démarche de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Tout nouveau doctorant s’engage ainsi à effectuer des actions de diffusion de la CSTI. **Cet engagement est obligatoire pour tout allocataire régional et n’ouvre aucun droit à une rémunération supplémentaire.**

Ces actions doivent être entreprises en partenariat avec une structure de médiation et les doctorants sont invités à se rapprocher de leurs établissements d’accueil pour plus d’informations. Celles-ci peuvent prendre différentes formes et incluent les formations à la médiation et vulgarisation scientifique. Il peut s’agir :

* d’interventions dans les écoles, collèges et lycées,
* de participation à la conception ou à la réalisation d’expositions,
* d’animation de stands ou ateliers lors de manifestations scientifiques ou grand public,
* de diffusion ou publication sur des plateformes internet d’articles de vulgarisation scientifique (ex. Echosciences Bourgogne-Franche-Comté),
* d’articles dans des revues destinées au grand public,
* etc. (liste ci-dessus non exhaustive).

Il sera demandé de fournir un justificatif du bilan des actions de culture scientifique technique et industrielle effectuées lors de la demande de versement du solde de la subvention Région relative au contrat doctoral par *UBFC.*

Je soussigné …………………………………………………. m'engage à effectuer 30 heures minimum d’actions (formations comprises) de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle durant les 3 années de mon contrat doctoral.

Ces actions seront validées par mon établissement d’accueil et mon employeur.

Fait à ……………………………. le …………………………

Signature du doctorant

Signature du directeur de Thèse